



Déposez-les
dans le conteneur le plus proche !



a Radiò di a Corsica



Rechercher...



L'ANTENNE - L'INFO - WEBRADIO - PODCAST - COMMUNAUTE - JEUX - ARTISTES CORSES - LA RADIO

➤ L'ACTUALITÉ // INFOS CORSES

Une nouvelle victoire pour Charles Santoni (Aujourd'hui 18h00)

(Laetitia Pietri - Alta Frequenza) - C'est une nouvelle victoire pour Charles Santoni, le militant nationaliste condamné à 28 ans de prison. Après avoir enfin pu être transféré en Corse - il aura passé 15 ans emprisonné sur le Continent - , c'est un combat judiciaire qu'il vient de remporter devant la Cour d'appel de Pau. En effet, la Justice a annulé la décision qui le privait de ses remises de peine à savoir entre 5 et 6 ans de détention. Rappelons qu'en 2008, Charles Santoni est condamné à 15 jours d'emprisonnement pour avoir refusé de livrer son ADN. Or un dispositif de la loi Perben II impliquait qu'en cas de condamnation à de la prison ferme, le détenu se voyait privé de ses remises de peine passées et à venir. La Cour d'appel de Pau a donc estimé que cette disposition de la loi était contraire à la convention européenne des Droits de l'homme.



JUSTICE

✉ ENVOYER A UN AMI